

	VILLE DE NIMES
NÎMES	Direction du Commerce Service Commerce Pôle Evènement Commercial

Cadre réservé à l'administration				
N° Dossier GED&MAT				

Demande autorisation d'ouverture

FERIA DE PENTECOTE 2024 : du jeudi 16 au lundi 20 mai 2024 DATE BUTOIR : vendredi 15 mars 2024

Attention la demande ne vaut pas autorisation

Tout dossier parvenu à la Direction du Commerce hors délai et incomplet ne sera pas instruit

Bodega :
Adresse :
Nom : Prénom :
Société ou Association :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Portable (obligatoire) : Téléphone :
E-mail :
Qualité du demandeur :
Date d'ouverture prévue (*) :
Superficie du site (impératif) : m²
□ établissement de plein air □ établissement fermé □ avec tente(s)

Consignes à respecter impérativement

- 1. Obligation d'utiliser des gobelets réutilisables pour le service des boissons. Les récipients en verre sont interdits.
- 2. S'agissant d'un établissement recevant du public, avoir satisfait et sous votre entière responsabilité, à l'ensemble des procédures administratives et des obligations légales applicables notamment en matière de sécurité et d'hygiène.
- 3. Respecter impérativement les horaires de fermeture fixés par arrêté municipal. Le non-respect de cet arrêté pourra entraîner la fermeture immédiate de la bodega.
- 4. Ne pas installer de sonorisation à l'extérieur de l'établissement et limiter l'intensité de celle placée à l'intérieur au niveau sonore tel que fixé par arrêté municipal. Le non-respect de cet arrêté pourra entraîner la fermeture immédiate de la bodega.
- 5. Mettre en place un service d'ordre à l'intérieur de l'établissement et sur le pas de la porte de celui-ci, en recourant aux services d'une société de surveillance agréée par le Commissariat de Police de Nîmes.
- 6. Laisser le libre accès des locaux aux agents municipaux délégués pour qu'ils effectuent les contrôles nécessaires tant en matière d'hygiène, de salubrité, de sécurité que de nuisances.
- Respecter l'environnement et proscrire notamment l'affichage sauvage.

PIECES A FOURNIR

- Un plan coté et descriptif des aménagements intérieurs qui seront réalisés ; moyens (extincteurs, alarme) et éclairage de sécurité; accès du public, dégagements, issues de secours (largeurs et positionnements)
- Attestation de conformité des installations électriques du local A renouveler chaque année civile Autorisation du propriétaire et de la copropriété le cas échéant, à utiliser les locaux, bâtiments, dépendances, cours et jardins avec indication de la superficie totale octroyée

Association

- Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du (ou de la) président(e)
- Copie carte d'identité du (ou de la) président(e)
- Copie des statuts de l'association
- Copie du récépissé de déclaration en Préfecture
- Procès-verbal de la dernière assemblée générale
- Liste des membres du conseil d'administration et du bureau
- Budget prévisionnel
- Attestation d'assurance responsabilité civile

Société

- Extrait du registre de commerce ou des métiers daté de moins de 3 mois à la date de la manifestation
- Copie de l'assurance responsabilité civile et professionnelle

Je soussigné(e),		(nom, prénom), certifie que les informations indiquées
et justificatifs transmis dans co	e dossier sont sincères.	
Fait à	, le	
Signature (obligatoire)		

Mairie de Nîmes - Direction du Commerce - Place de l'Hôtel de Ville - 30033 Nîmes CEDEX 9

3: 04.66.76.71.72